



Démission et droit ARE

Par ugal

Bonjour,

J'ai démissionné de mon CDI de 6 ans le 14/05 et je me suis inscrit en tant que demandeur d'emploi le lendemain. Entre temps, j'ai eu une proposition pour un CDD de 5 mois qui débutera le 05/06 et au terme duquel on pourra me proposer un CDI. Si finalement le CDI n'a pas lieu à la fin du CDD, est-ce que mon inscription à France Travail aura un impact sur l'ouverture de mes droits à l'ARE ?